

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 22125 - 82ÈME ANNÉE

Baisse de l'aide de la France aux communes qui remplacent les fonctionnaires par des emplois précaires sous-payés

Devant l'impasse des PEC, réunir la Conférence Territoriale de l'Action Publique

La baisse des contrats PEC continue de hanter des esprits chagrins. On pensait qu'après la protestation des élus devant la Préfecture, les chefs des collectivités allaient se réunir pour proposer un programme commun de résorption de la précarité.

2 tendances et 3 questions

Apparemment, à la veille de la rentrée scolaire, 2 tendances apparaissent :

- 1- la menace d'abandonner les chômeurs à leur triste sort,
- 2- l'annonce de supprimer des services essentiels.

Ce qui renvoie naturellement aux questions suivantes :

1) Comment se fait-il que des personnes qui se sont battues pour être élues montrent de grandes faiblesses quand il faut apporter des solutions aux problèmes qui relèvent de leurs compétences institutionnelles ?

2) Comment des responsables politiques ignorent-ils les Objectifs du Millénaire pour le Développement Durable dont la priorité numéro un est l'éradication de la pauvreté, avant 2030 ?

3) Comment des Réunionnaises et Réunionnais issus du premier monde n'arrivent-ils pas à dépasser l'horizon des contrats PEC pour les autres ?

Régime de la décentralisation

Faut-il rappeler que nous évoluons sous le régime de la décentralisation. Il n'y a plus de compétence générale. Chaque collectivité dispose des compétences définies par la loi et elle dispose de l'autonomie fiscale. Il n'y a plus de tutelle de l'État sur les Collectivités. En un mot, chacun s'assume, dans son espace dédié.

Le Préfet a eu le beau rôle de publier un communiqué rappelant l'évolution en hausse des dotations de fonctionnement versées par l'État aux Communes de La Réunion. Une façon de renvoyer les protestataires à mieux se pourvoir.

La question du traitement de la pauvreté avant 2030 à l'ordre du jour

Car, en définitive, la solution aurait pu surgir lors d'une session de la Conférence Territoriale de l'Action Publique, une institution officielle où toutes les Collectivités sont représentées ainsi que l'État.

Toute affaire cessante, mettez à l'ordre du jour la question du traitement de la pauvreté avant 2030, avec effet immédiat à la rentrée des classes. Vous prendrez des vacances quand tout le monde sera heureux.

Ary Yée Chong Tchi Kan

Effets de la sécheresse, du gaspillage et des fuites dans les canalisations

Pénurie d'eau à La Réunion : Bras-Panon, Saint-André, Saint-Benoît et Saint-Joseph en alerte renforcée

Face à une pénurie toujours plus critique, l'Etat renforce les restrictions d'eau. Dès ce 21 juillet, Bras-Panon, Saint-André, Saint-Benoît et Saint-Joseph sont passées en alerte renforcée, tandis que Salazie, Sainte-Marie et l'Entre-Deux sont placées en alerte. Les mesures déjà en vigueur dans douze autres communes sont maintenues, alors que les réserves d'eau atteignent des niveaux historiquement bas et que la saison sèche s'annonce particulièrement sévère. Voici le contenu de ce communiqué

En raison d'une situation hydrologique toujours critique et de prévisions météorologiques défavorables, le préfet de La Réunion, en accord avec les acteurs locaux et après consultation du comité sécheresse, renforce dès aujourd'hui les restrictions d'eau dans sept communes afin de garantir l'accès à l'eau potable et préserver les écosystèmes :

- Bras-Panon, Saint-André, Saint-Benoît, Saint-Joseph passent en alerte renforcée
- Salazie, Sainte-Marie et Entre-Deux basculent en alerte

Les restrictions précédemment en vigueur à La Plaine-des-Palmistes, au Port, à La Possession, aux Trois-Bassins, à Saint-Leu, à Saint-Paul, à Saint-Denis, à Sainte-Suzanne, à Cilaos, au Tampon, à Petite-Île et à Saint-Pierre restent applicables.

Pourquoi agir maintenant ?

Les réservoirs et rivières (Bras des Lianes, Rivière des Marsouins, Bras Sainte-Suzanne) atteignent des seuils historiques, avec des risques de pénuries d'eau potable dans plusieurs secteurs (Langevin, Espérance les Hauts, etc.). Malgré des pluies récentes, le déficit hydrique reste massif, et la saison sèche s'annonce très intense, malgré les quelques pluies des derniers jours.

La situation exige l'engagement de tous et des restrictions s'appliquent de manière proportionnée en fonction du niveau

vigilance, alerte ou alerte renforcée :

- Évitez les usages non essentiels et, respectez les restrictions qui s'appliquent dans votre commune ;
- Signalez toute fuite sur le réseau public et réparez les fuites sur le réseau privé ;
- Adoptez les écogestes au quotidien pour préserver les ressources en eau et éviter que la situation s'aggrave ;

Rappel des restrictions d'usage de l'eau potable

- Exemples de restrictions des usages non prioritaires :
 - Niveau de VIGILANCE : Cette mesure commune est un appel à la responsabilité collective et aux bons usages
 - Niveaux d'ALERTE et ALERTE RENFORCÉE : Interdiction du lavage des véhicules à domicile, arrosage des jardins potagers interdit entre 8 heures et 18 heures en alerte (interdit entre 6 heures et 20 heures en alerte renforcée), arrosage des pelouses interdit, remplissage et maintien du niveau d'eau des piscines et plans d'eau de loisirs interdits (interdit strictement en alerte renforcée, possible en alerte et limité au 1er remplissage et remise à niveau si le chantier avait débuté avant les premières restrictions), autorisation des lavages de véhicule en station de lavage uniquement sur les pistes équipées de haute-pression ou équipées de système de recyclage (minimum 70 % d'eau recyclée) ou portique programmé ECO sur ouverture partielle.
- Conscient des enjeux économiques pour les agriculteurs, l'arrêté préfectoral intègre une clause dérogatoire qui encadre strictement certains de leurs usages au sein des périmètres irrigués, dans le respect du maintien des débits minimaux pour protéger les milieux aquatiques, d'un suivi environnemental renforcé sur les bassins versants et d'une campagne de sensibilisation pour une gestion collective de la ressource.
- Toutes les informations concernant les niveaux de restrictions par commune ainsi que les comportements à adopter sont à retrouver sur la plateforme VigiEau : <https://vigieau.gouv.fr>

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
81e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail

:journal.temoignages@gmail.com

SITE web : www.temoignages.re

Publicité :journal.temoignages@gmail.com

CPPAP : 0916Y92433

Résultat de la stratégie de Tereos océan Indien

Canne à sucre à La Réunion : le blocage de Bois-Rouge rappelle la crise profonde de la filière

Deux semaines après le début de la campagne sucrière dans l'Est, les livraisons de cannes à sucre ont été interrompues mercredi à l'usine de Bois-Rouge. En bloquant les accès au site, les planteurs de la CGPER et de l'UPNA ont voulu dénoncer un système qui les conduit à produire sans garantie de revenu, avec des cannes récoltées trop tôt et des dettes héritées de la campagne précédente. Au-delà de l'action du jour, c'est l'avenir de toute la filière qui est en cause.

La campagne sucrière 2026 connaît déjà de fortes turbulences. Mercredi 22 juillet, une quarantaine de planteurs ont bloqué dès l'aube les accès de l'usine de Bois-Rouge, suspendant les livraisons de cannes jusqu'à la réunion du Comité paritaire de la canne et du sucre (CPCS).

Conséquences d'une récolte prématurée voulue par Tereos et la FDSEA

Pour la CGPER et l'UPNA, cette mobilisation ne relève pas d'un simple conflit ponctuel. Elle traduit une crise structurelle qui fragilise depuis plusieurs années les producteurs de canne. Les syndicats rappellent avoir alerté, avant même le lancement de la campagne, sur les conséquences d'un démarrage jugé prématuré. La date de début de la récolte a été décidée par une coalition Tereos-FDSEA contre les syndicats représentant la majorité des planteurs, CGPER et UPNA. Récoltées avant d'avoir atteint douze mois de croissance, de nombreuses cannes présentent une richesse en sucre insuffisante. Cette baisse de richesse se traduit directement par une diminution de la rémunération des planteurs à cause du système de calcul du prix qui privilégie les intérêts de Tereos.

À cette perte de revenus s'ajoute le système d'avances financières accordées par Tereos pour que les planteurs puissent avoir une trésorerie pour récolter la matière première indispensable à l'industriel. Calculées sur une richesse estimée, ces avances peuvent ensuite être révisées à la baisse lorsque les analyses définitives sont connues. Plusieurs exploitants ont ainsi commencé la campagne 2026 en devant rembourser une partie des sommes perçues l'an

dernier, alors même que leurs trésoreries sont déjà à sec.

Les syndicats dénoncent le manque de transparence

Dans un communiqué diffusé le jour de la mobilisation, la CGPER affirme que « notre mobilisation a un sens ». Le syndicat souligne que le malaise ne résulte pas du blocage mais d'un système qui laisse les planteurs sans visibilité sur leurs revenus. Il dénonce également le manque de transparence dans les calculs de richesse et réclame qu'un état précis des dettes soit établi pour chaque agriculteur livrant des cannes à Tereos.

Tout en condamnant les tensions entre planteurs, la CGPER appelle à s'attaquer aux véritables causes de la crise. Elle revendique une future Convention canne garantissant un prix minimum d'achat, condition indispensable pour assurer un revenu digne aux producteurs et préserver une filière essentielle à l'économie réunionnaise.

Une nouvelle fois, la question posée est celle du partage de la valeur créée par la canne. Sans une rémunération juste des planteurs, c'est l'ensemble de la filière qui risque de disparaître avec des conséquences pour toute La Réunion.

M.M.

Oté

Ankor in pti kou d'CFA si sa i bote azot

Mézami lo ralé-poussé dsi lo fran CFA i dir dopi kék zané déza. Dann plizyèr péi l'afrik bann nouvèl zénération i komanss bouj dann brankar pou gingn in vré lindépendans é pou k'zot lindépendanss i amenn azot a rokonstruir zot péi.

Antanssion, sa la pa in zé é souvan défoi bann dirizan k'la vouli aboli sa an mèm tan k'lo pact kolonyal la pèye tré shèr-Ziska sinkant — troi kou d'éta épi plizyèr assassina bann dirijan.

Momandoné i paré Kadhafi li mèm la vouli fé in bank pou l'afrik avèk lo bann rézèrv larzan son péi l'avé. I paré sa la pa porte ali bonèr é la anvoye ali iliko dann péi tanto. Dann tan-la Sarkozy té lo prézidan La franss.

In zour mwin té apré koz avèk in ga konm k'i diré bien a-gosh é zistoman nou la anparl lo fran CFA é li la romète amwin mon plass kan mwin la di ali La franss la kopyé dsu l'modèl lokipassion bann zalman pou pèrmète in léksplotation an koup réglé La franss okipé par l'almagn é bann péi l'afrik par La franss.

Poitan sak mwin téi di sé sak bann Zafrikin i di in pé dann tout péi la zone CFA ; li la pa parti ziska dir amwin La franss lété plin la zénérozité dann l'ède pou bann péi l'Afrik pars la sé mwin k'nora site ali la pozission Chirac k'i dizé lo gagnan la dan sé La franss épi l'Afrik.

Arzout èk sa sirésèrtin si La franss l'avé pa mète an plass in pakt kolonyal épi lo fran CFA li noré té in sinpp puissans moiye è pa inn grann puissans konm li kroi li lé. Antouléka sé sak plizyèr prézidan konm De Gaulle, Pompidou, Mitterrand, Chirac téi di. Mèm Macron i di sa épi i frène lémanssipassion bann péi l'Afrik ziska ankor koméla.

A bon antandèr salu !

Justin